

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°24/2024

OBJET : TRAVAUX : Demande de subvention traverse Valladon

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'avril à 18h30.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS/Thierry VISSIAN /Vanessa BEAUJEAUD/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO /Stephen VIALE/Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Serge DIGANI par Sabrina DIVRY/ Xavier JARJANETTE par Jean QUENCEZ/Nathalie DIGANI par Catherine DINI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO /Jean-Christophe CENAZANDOTTI/Gracienne DODAIN/ Michaël TRUCCHI/ Maeva THOMMERET/Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Kathy NICOLAS

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le budget de la commune

Vu le budget présenté : 14 052.80 HT

Vu la demande de subvention sollicitée auprès du Conseil départemental

Vu le plan de financement présenté

Considérant l'intérêt de sécuriser cet axe emprunté par les familles et les administrés

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet d'aménagement du chemin du Valadon
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté comme suit :

Montant HT des travaux : 14 052.80

Département (60%) : 8 432.20

Part communal : 5 620.60

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 3 Votants : 21 Absents : 6

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Fait à Drap, le 11 avril 2024

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/04/2024

Affichage en mairie le : 16/04/2024

